Le Maroc a déployé des efforts considérables pour améliorer l’environnement de l’investissement dans le secteur agricole notamment dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) à travers l’amélioration des conditions cadres et la modernisation des dispositifs institutionnels.

**Une entreprise**, reconnue sous le terme société commerciale (la forme juridique la plus répandue des entreprises) est une structure économique et sociale qui regroupe des moyens humains, matériels et techniques avec un objectif de rentabilité au moyen des biens ou des services fournis dans le marché.

\* **Absence** **de** **définition** **juridique** : bien que le terme apparaisse dans le Code du travail, il ne fait pas l’objet d’une définition juridique.

\* **Définition** **socio**-**économique** :  On peut résumer en considérant qu’une entreprise est l’union de moyens humains et matériels, regroupés dans le but de produire des biens et/ou des services afin d’en tirer des bénéfices.

- **types d’entreprises :**

- **Des sociétés de personnes où le facteur personnel** : est prédominant à l’instar des sociétés en commandite simple, des sociétés en nom collectif ou encore des sociétés en participation.

- **Des sociétés de capitaux** : comme les sociétés anonymes (SA), les sociétés à Responsabilité limitée (SARL) et les sociétés en commandite par actions.

- **L’Entreprise** **individuelle** : Ce type d’entreprise est exploité directement par une personne physique en son nom personnel. Elle se caractérise principalement par sa simplicité de création et de fonctionnement, ainsi que par la liberté d’action du chef d’entreprise dont la responsabilité est illimitée.

- **La** **société** : un terme juridiquement défini Point étymologique : du latin societas, association, réunion, communauté...

\* **Définition** **juridique** : En substance, la société est un acte juridique rassemblant une ou plusieurs personnes qui décident d’apporter des biens ou leur industrie dans le but d’en partager les bénéfices et/ou les pertes.

**Quelle** **différence** **entre** **société** **et** **entreprise** ?

La notion de société présente l’avantage d’être définie précisément dans la loi, tandis que l’entreprise est une réalité principalement socio-économique.

- **La classification des sociétés :** - civiles et commerciales. - personnes et capitaux.

- **Le droit des sociétés civiles et commerciales** a pour objet d'étudier l'ensemble des règles juridiques qui régissent la vie des sociétés depuis leur création jusqu'à leur liquidation.

- **Dans les sociétés de personnes**, à la différence des sociétés de capitaux, l’intuitu personae est très présent, les associés se choisissent en considération de leurs qualités personnelles et intrinsèques pour entreprendre ensemble une œuvre commune.

- **Dans les sociétés de capitaux** les associés sont avant tout des investisseurs, ils peuvent ne pas se connaître. La société en nom collectif est l’exemple type des sociétés de personnes.

- **Société** **Anonyme** (**SA**) : est une société commerciale qui nécessite au moins 5 actionnaires. La responsabilité de ces derniers dans l’entreprise est déterminée par le montant de leur rapport. Le capital minimum est de 300.000 DH,

- **Société** à **Responsabilité** **Limitée** (**SARL**) : société commerciale qui présente un modèle intermédiaire entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux. Ne pas dépasser 50 personnes.

- **Société** **Anonyme** **Simplifiée** (**SAS**) : constituée de deux ou plusieurs sociétés afin de créer ou de gérer une filiale commune ou de créer une société qui deviendra leur société mère commune.

- **Société** **en** **Commandite** **Simple** (**SCS**) : société de personnes constituée d’associés commandités et d’associés commanditaires.

- **Société en Commandite par Actions (SCA)** : société dont le capital est divisé en actions. Elle est constituée par des associés commandités ayant la qualité de commerçants et d’associés commanditaires qui sont les actionnaires.

- **Société en Participation (SEP)** : Société en Participation est une société qui n’existe que dans les rapports entre les associés. Elle n’est pas assujettie à l’immatriculation ou à aucune forme de publication

- **Société en nom collectif (SNC)** : société commerciale dont les associés ont tous la qualité de commerçants et qui ont une responsabilité indéfinie et solidaire des dettes sociales.

- **Qu’est-ce qu’un établissement public ?**

**Un** **établissement** **public** (**EP**) est une personne morale de droit public disposant d’une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d’intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune).

- **trois principes :**

- **l’autonomie** : dotés de la personnalité morale, leur organisation est très variable (conseil d’administration, président, directeur...)

- **le** **rattachement** à un niveau de l’administration (État, région, département ou commune), afin de compenser leur autonomie en les soumettant au contrôle de ce niveau d’administration,

**- la spécialité** : les compétences des organes de l’EP sont clairement énumérées et délimitées.

- **Coopérative** :

**Une** **coopérative** est un regroupement de personnes qui s'associent en vue de satisfaire un besoin commun. Une association de personnes qui assument collectivement leurs responsabilités d'entrepreneurs. Une entreprise dont les copropriétaires sont les utilisateurs

- **Étapes de création d'une coopérative :**  - Élaboration - Démarrage – Suivi

- **3 grands types de sociétés agricoles :**

- **Les sociétés foncières** : Le groupement foncier agricole (GFA) a pour objet la création ou la conservation d'un ou de plusieurs domaines agricoles.

- **Les sociétés de gestion ou d'exploitation** : Elles ont pour objet la gestion et l'exploitation d'un domaine agricole ou la réalisation d'un travail en commun,

- **Les sociétés commerciales** : Elles sont parfois utilisées en agriculture, tels :

\* le groupement d'intérêt économique (GIE), dont l'objet est de faciliter ou de développer l'activité de ses membres,

\* la société en nom collectif (SNC),

\* la société à responsabilité limitée (SARL)